



réseau national

Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement

Compte-rendu de la 35^{ème} réunion du Comité de Pilotage

06 décembre 2021

10 h – 12 h 30 en audioconférence

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du COPIL du 11 juin 2021
2. Informations relatives à la Commission d'Agrément – C. Fayolle (ASN)
3. Vie du RNM – O. Pierrard (IRSN)
4. GT modernisation du RNM – O. Pierrard (IRSN)
5. Envoi des données du contrôle des denrées dans le RNM – O. Pierrard (IRSN)
6. Présentation du Bilan de l'état radiologique de l'environnement français 2018 - 2020 – Ph. Renaud (IRSN)
7. Divers
 - a. Date du prochain COPIL
 - b. Tour de table

En raison des conditions sanitaires, la réunion a lieu en visioconférence.
La liste des participants à la réunion est donnée en annexe 1 de ce compte-rendu.
Le support principal de la réunion est présenté en annexe 2.

1 – Approbation du compte-rendu du COPIL n°34 du 11 juin 2021

Le CR du COPIL n°34 a été diffusé une première fois le 28 juin 2021 par courriel puis dans une version amendée le 23 juillet 2021 sur la base des commentaires transmis jusqu'au 9 juillet 2021. Une nouvelle diffusion le 10/12/2021 n'ayant pas appelé de commentaire particulier, il a été convenu en séance de l'approbation du CR de la réunion du 11 juin 2021 qui sera diffusée sur le site web du RNM (rubrique <https://www.mesure-radioactivite.fr/les-publications>).

2 – Informations relatives à la Commission d'Agrément

L'ASN a présenté :

- la campagne d'EIL du 2nd semestre 2020 ;
- le bilan de la réunion de la 37^{ème} commission d'agrément tenue le 22 novembre 2021 ;
- la campagne d'EIL 2021 et celle de 2022.

Les supports de cette présentation sont joints en annexe 3 du compte-rendu.

3 – Vie du RNM

L'IRSN a indiqué que les travaux de migration de l'hébergement du site WEB opérés en juin dernier se sont bien passés. Cette migration s'est accompagnée d'une forte augmentation de la demande de support sur la boîte support rnmre@irsn.fr. L'institut indique également que la personne en charge de l'assistance aux producteurs changera en fin d'année 2021.

L'IRSN a présenté les chiffres clés du RNM : les déversements 2021 s'opèrent de façon régulière et le cap des 4 millions de résultats disponibles a été franchi début décembre 2021. Les dernières statistiques de consultation de la période juin-décembre 2021 ne révèlent qu'un petit pic de consultation le 26 juillet durant 3 heures, correspondant à environ 400 utilisateurs, et principalement en langue anglaise : l'hypothèse d'un séminaire à l'étranger pourrait expliquer ce pic.

4 – GT modernisation du RNM

La mise en place d'un groupe de travail relatif à l'évolution du fonctionnement du COPIL et la modernisation du site Internet du RNM a été actée lors du précédent COPIL.

En séance, l'ANCCLI, l'ACRO, le SCL, l'ANDRA, le CEA, EDF et Orano ont confirmé leur intérêt et leur souhait d'y participer.

Il est convenu que la première réunion soit programmée courant mars-avril 2022 de manière à pouvoir présenter les premières propositions au prochain COPIL RNM. Un sondage de planification va être lancé en

ce sens avant la fin d'année 2021. Les premiers sujets porteront sur la promotion et l'utilisation du site WEB du RNM.

5 – Envoi des données du contrôle des denrées dans le RNM

L'IRSN fait un rappel du contexte concernant l'envoi des données de contrôles de denrées importées au RNM. Il indique que les propositions du « GT denrées » ont été présentées et validées lors du COPIL n°31 du 4 décembre 2019 : pour les prélèvements dont on connaît le lieu de production et qui relèvent du plan de surveillance des denrées mis en place par l'IRSN et la DGCCRF, les données sont publiées sur le site du RNM classiquement. Pour les denrées importées faisant l'objet d'un plan de surveillance radiologique (denrées importées d'Europe de l'Est – accident de Tchernobyl par exemple) ou pour les denrées faisant l'objet de mesures de radioactivité réalisées par opportunité (non planifiées) et provenant de France sans lieu de production précis : il est demandé d'activer la balise « *impor* » dans les fichiers d'import et de renseigner le pays de provenance dans le champ « *prov* ».

L'IRSN indique également que, depuis 2019, 24 prélèvements ont été déclarés par la DGCCRF au RNM (voir présentation générale en annexe 2 – page 12). Il fait également le bilan que depuis son ouverture en 2010, le RNM comporte 3083 prélèvements sans coordonnées géographiques (dont les 24 précités) sur un total de 2 079 481 présents au début décembre 2021 (soit 0,11 % des données). L'IRSN précise que, en dehors des données de la DGCCRF, cela correspond exclusivement à des données publiées avant 2015, date de mise en place de contrôles supplémentaires imposant des coordonnées géographiques.

L'ASN demande si des données géographiques aberrantes sont présentes sur le site web du RNM. L'IRSN indique qu'un contrôle est réalisé lors de la publication des données par rapport à des périmètres géographiques correspondant à la France métropolitaine et aux territoires d'outremer. Il indique également que des erreurs peuvent exister entre les coordonnées réelles et celles déclarées et qu'il envisage d'étudier le développement et la mise en œuvre d'un algorithme de scrutation d'anomalie géographique. Des tests ont été réalisés par l'IRSN mais le sujet est complexe. Cet outil ne sera qu'une aide supplémentaire à la détection d'anomalie mais ne permettra pas de supprimer toutes les erreurs de ce type.

6 – Présentation du Bilan de l'état radiologique de l'environnement français 2018 - 2020

L'IRSN présente le retour d'expérience de l'élaboration du bilan radiologique de l'environnement français sur la période 2018-2020. Le support de présentation de l'IRSN est présenté en annexe 4.

L'IRSN débute en précisant que le nouveau bilan radiologique est un document certes volumineux mais qui reste concis et richement illustré. Ce n'est évidemment pas un rapport à lire de bout en bout mais un document à consulter sur un site ou un sujet en particulier (généralement 4 à 10 pages par site ou sujet).

L'IRSN indique que le processus de production n'a pas été toujours très satisfaisant par rapport aux éditions antérieures, notamment pour ce qui concerne la fourniture d'informations complémentaires ou le processus de relecture par certains producteurs de données.

L'IRSN indique également des erreurs ou des manques dans les données qui n'ont pas tous été corrigés ou pour lesquels il n'y a pas eu de réponse des producteurs. Il cite en exemple les rejets gazeux du site de Cadarache pour lesquels seuls ceux du centre CEA sont présentés dans le bilan au chapitre sur Cadarache et certaines données de rejet pour les sites de la Marine Nationale.

Orano reconnaît avoir eu des difficultés pour les sites de Tricastin et de Malvési et un processus de relecture qui a dépassé les délais donnés

Le CEA indique que les rejets gazeux présentés pour le site de Cadarache ne prennent en compte que les rejets des INB (pas ceux de l'INBS-Propulsion Nucléaire implantée sur le site de Cadarache et rattachée au CEA-DAM/Île-de-France). Le CEA reconnaît également avoir eu du retard pour répondre pour l'ensemble des sites et préconise à l'avenir une approche de question/réponse site par site et non plus pour l'ensemble des sites.

Les modifications demandées par la Marine Nationale, y compris sur le texte de présentation des installations, font suite aux relectures successives au sein de l'Etat-major. Elles ont toutefois été demandées dans le respect des délais impartis pour la relecture des épreuves.

Enfin l'IRSN tient à féliciter EDF pour ses contributions et relectures très rapides.

Concernant l'évaluation dosimétriques de l'impact des sites à partir des mesures radiologiques dans l'environnement, l'IRSN indique que les moyens mis en œuvre au titre de la surveillance par EDF et par l'IRSN autour des CNPE permettent d'estimer de manière très satisfaisante l'essentiel des expositions potentielles : principalement le tritium pour les rejets liquides et le carbone 14 pour les rejets atmosphériques. La stabilité des doses estimées sur 3 éditions du bilan radiologique s'explique évidemment par la stabilité des rejets sur la même période.

L'IRSN indique que ces estimations se basent néanmoins sur des niveaux d'activité faibles :

- Pour les mesures du carbone 14 dans les denrées dans les 5 km autour des CNPE, l'IRSN précise que les activités déclarées dans le RNM en Bq/kg frais ne permettent pas de discerner les faibles marquages du bruit de fond radiologique (par exemple : + 0,75 Bq/kg frais pour un fruit ou du lait, 2 mBq/m³ dans l'air) contrairement aux résultats exprimés en Bq/kg de C (carbone) qui permettent de distinguer une activité moyenne plus élevée d'environ 12 Bq/kg de C par rapport à ce bruit de fond ;
- Pour le tritium, les activités volumiques ajoutées en moyenne par les 19 CNPE dans un périmètre de 5 km autour des sites se situent à + 1,1 Bq/L, ce qui correspond globalement au doublement de la valeur du bruit de fond radiologique pour ce radionucléide.

Compte-tenu de ces éléments, l'IRSN précise que les moyens et notamment les performances associées aux mesures environnementales sont déterminantes pour donner une bonne évaluation dosimétrique. L'institut indique notamment que la réduction récente de la surveillance réglementaire effectuée par le CEA autour d'un site est préjudiciable pour atteindre cet objectif.

Le CEA précise que le bilan radiologique est élaboré à partir des résultats de mesure du RNM, transmis entre autres par le CEA, sur la base de ses programmes de surveillance radiologique de l'environnement prescrits réglementairement.

L'IRSN souligne les conséquences régressives sur l'actualisation des connaissances sur les niveaux autour des sites induites par l'alignement « par le haut » des seuils de décision du CEA sur les prescriptions réglementaires (les performances métrologiques du CEA étaient bien souvent meilleures que les seuils exigés).

L'ACRO demande si une révision des exigences de performances analytiques serait possible.

L'ASN répond en indiquant que le dispositif de contrôle actuel repose sur une surveillance de routine imposée aux exploitants qui se veut réactive et sur des mesures complémentaires demandées lors des études décennales qui permettent souvent d'améliorer les performances analytiques.

Pour certains sites, l'IRSN indique qu'il pourra être amené à réaliser des campagnes de mesures complémentaires dans un objectif d'amélioration de l'évaluation dosimétrique, comme par exemples des mesures bas niveau en tritium « Aloka » autour de l'ILL ou des campagnes de mesures des isotopes de l'uranium dans les denrées à proximité des sites d'Orano Malvési et Tricastin.

L'IRSN conclut en présentant les autres axes de travail prévus à l'Institut pour préparer au mieux la prochaine édition du bilan radiologique, en particulier :

- l'acquisition de données pour améliorer notre connaissance du bruit de fond radiologique sur les zones à haut niveau de radioactivité naturelle ;
- la réflexion sur l'estimation des doses ajoutées autour des anciens sites miniers.

Tous les participants remercient l'IRSN et s'accordent sur la qualité du travail réalisé. En particulier, Orano et EDF précisent que le bilan radiologique constitue un ouvrage de référence, très pédagogique et qu'il faut valoriser. Orano rappelle également que c'est un exemple à l'échelle européenne voire mondiale de pouvoir rassembler la plupart des producteurs de données français autour des mesures radiologiques environnementales pour en réaliser un livrable unique.

En termes de diffusion, le bilan radiologique 2018-2020 sera disponible courant décembre 2021 en téléchargement sur les sites de l'IRSN et du RNM. Des exemplaires papiers seront adressés aux membres du COPIL et aux producteurs.

L'IRSN organisera la première réunion du groupe de travail sur l'évolution du fonctionnement du COPIL et la modernisation du site Internet du RNM en mars/avril 2022

Le 36^{ème} COPIL aura lieu le lundi 20 juin 2022 de 14 h à 17 h.

Annexe 1 – Liste des participants

Nom	Organisme
Corinne Fayolle Nathalie Reynal Olivier Rivière	ASN
Mylène Josset	ACRO
Yvonnick Baron	ANCCLI
Virginie Gobron	ANDRA
Sabrina Lepeltier	ARS Normandie
Catherine Bordier-Oliveira	CEA
Laurent Marie	DGPR (MTES)
Pierre-Yves Hémidy	EDF
Yannick Lecompte	Marine Nationale
Gwenaëlle Cadoret Patrick Devin	Orano
Mathieu Genoud	SCL
Eric Cogez Marc Gleizes Renaud Martin Olivier Pierrard Philippe Renaud	IRSN

Annexe 1 – Support principal de la réunion (voir fichier joint)

Annexe 2 – Informations relatives à la Commission d’Agrément (voir fichier joint)

Annexe 3 – Support de présentation du bilan radiologique 2018-2020 par l’IRSN (voir fichier joint)